

Démocratie et Etat de droit

Par Mamande, le 15/06/2012 à 11:49

Bonjour à tous,

je suis étudiante en droit et il se trouve que je passais aux rattrapages en début de semaine. Je suis officiellement en L2 (que je viens de validé sans problème), mais il me reste quelques matières de L1 à rattraper, dont "droit constitutionnel". I need an help :s Je me sens maaaaaal et stressée. J'espère que quelqu'un pourra m'aider.

[s]Le sujet était : **DEMOCRATIE ET ETAT DE DROIT**

[/s]

J'aimerais savoir si ce que j'ai mit est correcte, car je commence à avoir des doutes...

Je ne me souviens plus exactement de ma question de droit mais il me semble que c'était "***Par quels moyens la démocratie garantie l'existence d'un Etat de droit?***"

I - La participation du citoyen à l'exercice du pouvoir : caractéristique d'un Etat de droit

A) Le Principe d'une souveraineté inaliénable

Je cite ici les théories de Rousseau, Lock, et les philosophes des lumières en générale sur la souveraineté populaire et la souveraineté nationale. J'expose que dans un Etat moderne la souveraineté nationale est de mise, ce qui renvoie à une démocratie représentative.

B) Les dérives d'une représentation mal menée

J'énonce ici les risques d'accaparement des pouvoirs (je cite le régime d'assemblée) qui sont contrés grâce au système de participation directe du citoyen (référendum, et je donne l'exemple du système Suisse.

De plus, je parle du multipartisme.

II - Une sincère représentation : Le contrôle par la voix du peuple

A) Le scrutin comme mode d'expression

J'énonce ici les règles mise en place par les régimes démocratiques pour assurer un scrutin libre et garantir l'Etat de droit.

B) Le contrôle constitutionnel comme garantie de l'Etat de droit

Ici je rappelle que la constitution est la première garantie de l'Etat de droit, que c'est elle qui

institue le régime démocratique et les règles et valeur fondamentale que nul représentant ou citoyen ne peut violer. Ce qui garantit l'Etat de droit.

Alors? =s

Je suis très stressée à l'idée de devoir à nouveau repasser cette matière de L1 alors que j'ai validé ma L2 du 1er coup et que je passe en L3... ET QUE C'est la 4ème fois que je la repasse!!!!

J'espère que quelqu'un pourra m'éclairer =)

Par **gregor2**, le **16/06/2012** à **13:12**

Bonjour!

mon avis (mais il n'engage que moi, surtout que c'est un sujet intéressant mais délicat ... dangereux même)

c'est que déjà c'est bien de ne pas avoir fait I/démocratie II/Etat de droit, ça aurait été 5 d'office

par contre la problématique ne me semble pas très dynamique ... un peu trop descriptive on va dire et l'intérêt du sujet n'est pas vraiment dégagé, ça aurait été plus intéressant de se poser des questions du genre "toute démocratie est-elle un Etat de droit?" ou "l'Etat de droit n'existe-t-il que dans une démocratie?"

En général une problématique annonce une démonstration logique, "par quels moyens" n'appelle pas de démonstration -

après ça peut marcher je ne sais pas du tout! :D

ensuite le plan doit démontrer quelque chose - et j'ai bien peur que ça ne soit pas exactement le cas ... et annoncer en I que l'on va décrire les caractéristiques ne me semble pas très judicieux, les profs n'aiment pas vraiment les descriptions ils préfèrent (désolé de me répéter) la démonstration -

(mais heureusement pour vous je peux très largement me tromper !!)

si j'ai bien compris votre plan c'est
I la participation du citoyen
II le contrôle par la voix du peuple

ça m'a l'air un peu redondant dans la formulation ...

et surtout en I vous annoncez que vous allez parler des caractéristiques de l'Etat de droit alors que vous n'en parlez ni dans le A ni dans le B, ce sont à la limites les caractéristiques de la démocratie représentative mais pas celles d'un Etat de droit ... D'ailleurs vous n'en parlez pas donc je pense que le I est hors sujet :s

dans le II vous annoncez "le contrôle par la voix du peuple" et vous parlez de la constitution (..?) et sans parler du conseil constitutionnel et de ses réformes ...

[citation]et valeur fondamentale que nul représentant ou citoyen ne peut violer.
[/citation] Pourtant ils le font tout le temps ... Le pouvoir a une tendance naturelle à vouloir s'accaparer plus de pouvoir

après voilà il y a plein de paradoxes connus entre l'Etat de droit et la démocratie mais après on ne connaît pas le contenu de votre devoir -

enfin bref voilà ... je vous rassure ce n'est que ma lecture , et pour être honnête je ne sais pas du tout combien ça vaut en terme de note (et je ne suis qu'en L1) - Pas 16
c'est certain mais bon ce qui vous intéresse c'est 10 et je ne saurais pas du tout le dire (et personne du forum, même les profs ou M2 ne le sauront)
Ma lecture n'est pas très bonne mais elle est honnête ...

on croise les doigts pour vous quand même, si votre intro claqué ça pourrait passer [smile3] , vous nous direz ;)

Par **Mamande**, le **16/06/2012** à **13:50**

Merci pour ta longue réponse Grégor =)

Je ne me souviens pas avoir véritablement débuté ma question par "par quel moyen", mais je reconnais que celles que tu m'as proposées sont plus pertinentes que celle que j'ai pu écrire.

En fait, j'étais vraiment partie dans l'idée que la démocratie garantissait un Etat de droit, que les deux étaient liés... Mais je crois que là j'ai fait une erreur non?
Du coup, quand je dis "la participation du citoyen au pouvoir : caractéristique de l'Etat de droit", j'énonce que le fait de laisser le citoyen participer (=démocratie) est une caractéristique de l'Etat de droit. Bien sûr, je n'énonce pas les unes après les autres les différentes caractéristiques. Cependant, si tu l'as interprété de cette manière, il est fort probable que ce soit le cas du correcteur =/ D'autant que certains ne font que lire les plans...

En revanche, dans le II- B) je parle effectivement du conseil constitutionnel, de la cour suprême ou encore même de la cour constitutionnelle.

J'espère que ça va passer =/
Encore merci =) Bon courage à toi pour la suite!

Par **gregor2**, le **16/06/2012** à **15:19**

[citation]D'autant que certains ne font que lire les plans...[/citation] c'est pas faux ... je pense qu'ils lisent le reste mais si ils se font une mauvaise idée du plan il vont rester sur cette impression et ne voir que ce qui la confirme ...

[citation]En revanche, dans le II- B) je parle effectivement du conseil constitutionnel,[/citation] Il faut clairement en parler mais le II s'intitule " Le contrôle par la voix du peuple " , ce qui est ... inattendu ...

courage à vous aussi ;) vous passez en L3 donc ?

Par **Mamande**, le **16/06/2012** à **17:46**

Oui =) Mais sans valider la L1 (tout ça à cause de droit constitutionnel) , ça ne me plait pas beaucoup ...

J'ai vraiment fait l'erreur de ne pas travailler sérieusement en L1, j'en paye le prix!